

Commune de Farges

Procès - verbal n° 63 du Conseil Municipal

Séance du 03 septembre 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Arnaud MARTIN - Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Dimitri AMADIEU (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - Yveline GALLETTI.

Absents : Laurent FILPA - Gaël ORIA

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Catherine DAVIT.

Procès-verbal n° 62 de la séance du 09 JUILLET 2019 : Il est précisé que dans l'attribution du marché pour l'accessibilité de la Mairie, le lot N° 1 « maçonnerie » a été attribué à l'entreprise DESCHENAUX, sis la voute à St Germain de Joux pour un montant de 99245.26€ HT. **Accepté à l'unanimité.**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex: le PV du dernier conseil communautaire est consultable après diffusion par la CAPG.

3. Urbanisme : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP FOL Jacqueline (17) - DP SCI BACHET (18) – DP BARBET-MASSIN Marie-Pierre (19 et 20) – DP MURGUE David (21) - DP BOECKH Kristina (22) - PC GALLOIS David (16) – PC DOEIJO Carmen (refus) (18) – PC SUBASSI Mettin (20).

4. Délibérations :

- **Décision modificative N° 2/2019** : Elle concerne l'ajustement des crédits pour les honoraires du cabinet URBALAB et l'achat d'un véhicule « Kangoo express » pour 13 560€, l'ancien ayant été accidenté. Elle prévoit également l'ajustement de subvention pour le magasin de producteurs et le remboursement des indemnités du personnel en congé maladie. Les montants sont de 1 966€ pour la section de fonctionnement et de 22 860 € pour la section d'investissement. **Accepté à l'unanimité.**
- **Les consorts MAGNIN** ont cédé à la commune une bande limitrophe à la rue du Col du Sac. Il convient d'enregistrer cette donation aux hypothèques. **Accepté à l'unanimité.**
- **Régime forestier 2020** : Par délibération N° 040619 du 04 juin 2019, un refus a été adressé à l'ONF qui demandait un ajout de parcelles communales à leur portefeuille. Ce refus a été contesté par la DTT. Toute commune refusant de céder à l'ONF les parcelles répondant aux critères de l'article L211-1-12 du code forestier s'expose au retrait de la certification PEFC et au refus systématique de toute demande d'autorisation de coupe. Craignant ne plus pouvoir vendre de bois, à compter de 2020, recette indispensable au budget communal, il est demandé un nouveau vote.
Après délibération : par 9 voix pour et 3 voix contre Corinne EVRARD, Arnaud MARTIN, Noël PLISSONNIER)
- **Voie verte** : il est opportun de mutualiser les frais de maîtrise d'œuvre avec la commune de Péron qui engage un tronçon en 2019. Le cabinet URBALAB, en charge de la première étude a fait une proposition financière pour un coût de 17700€ HT (Etudes/DCE 7500€ + Consultation 1800€ + TF 4200€ HT et TO 4200€ HT). Seuls les deux premiers postes seront imputés au budget 2019. **Accepté à l'unanimité.**

- **La région** a lancé un dispositif d'aide aux communes. Celles de moins de 2000 habitants peuvent prétendre à une prise en charge de 50% avec un plafonnement de 150 000€. Il est proposé d'inscrire le projet de voie verte – piste cyclable sur la voie ferrée à ce programme régional. **Accepté à l'unanimité.**
- **SIEA** : Etant contraint de renforcer le réseau électrique pour trois propriétés, chemin de CHASUET, il a été demandé au SIEA d'installer l'éclairage public dans ce chemin car un seul lampadaire existe. La prise en charge de deux postes est de 3700.00€, coût prix en charge par le SIEA. **Accepté à l'unanimité.**
- **Le studio** du bâtiment de la poste, place Napoléone de Montholon sera terminé prochainement. Le montant du loyer, après débat sera de 450€. **Accepté à l'unanimité.**

5. Divers :

- Lecture du courrier de Mme BAYLAC : Il concerne deux observations sur le compte rendu du conseil de juillet 2019.
- L'opération Brioches de l'ADAPEI aura lieu le dimanche 13 octobre 2019. Notre commune participe avec le versement d'une subvention de 150.00€
- Sonia LONVENJAK-LEBEUF informe du déroulement de la rentrée scolaire. 110 enfants ont intégré les classes. Petite et moyenne section : 27 élèves, grande section/CE1 : 20, CP /CE1 : 20, CE2/CM1 /20 et CM1/CM2 : 23. L'unité IME compte 4 enfants.
- S. ARMAND fait part d'un obstacle sur un lampadaire rue du Maroni ainsi que des voitures mal garées. L'agent de la police municipale fera le nécessaire.
- C. EVRARD fait part des nombreuses plaintes relatives aux aboiements et errance de chiens, rue du Col du Sac. La police municipale rendra visite au propriétaire.

Séance levée à 21H25

**La secrétaire de séance :
Catherine DAVIT.**

